



MAIRIE

ASPRES SUR BUECH

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2021

Conseillers présents : Mmes CARRARA Patricia, PINET Françoise, RODRIGUEZ Claudine, ROUX Laura - Mrs BOYAUD Alain, DEGASPERI Pascal, EVRARD Brice, FROGET Alain, GIRARD Joris, LOMBARD Yannick, SOREIL Jean-Claude, TOURTET Gilles

Absents représentés : BERTRAND Marie-Christine (pouvoir à Patricia CARRARA)  
SIMION Sébastien, (pouvoir à Françoise PINET)

Absente : MILLON Justine

Le compte rendu du conseil municipal du 6 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

Gilles TOURTET est désigné secrétaire de séance.

### **FINANCES - DECISIONS MODIFICATIVES COMPTABLES**

#### **BUDGET COMMUNE**

Il convient d'inscrire des crédits supplémentaires :

- pour l'acquisition des nouveaux jeux d'enfants au parc municipal (balançoire bébé, pyramide à corde, château fort) pour un montant de 11 000 €.
- pour la prise en compte de l'extension du réseau électrique permettant l'autorisation d'une demande de permis de construire avec 2 solutions sont proposées :
  - soit passage sur la D994 : extension d'environ 70m pour un montant de 4 529.40 € HT soit 5 434.28 € TTC.
  - Sans autorisation de passage : extension d'environ 90m : montant 5489.40 € HT soit 6 587.28 € TTC.

Récapitulatif de la décision modificative :

Opération acquisition jeux d'enfants + 11 000 €

Opération Réseau électrique +6 600 €

Opération extension de la cantine à la Maison du Parc – crédits à réduire – 17 600 €

Accord à l'unanimité des membres présents.

#### **BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

Il a été constaté une erreur de facturation de la consommation d'un usager (changement de compteur – relevé d'index de l'ancien compteur) pour un montant de 9 069.84 €

Récapitulatif de la décision modificative :

Chapitre 67- article 673 (titres annulés sur exercices antérieurs) + 8 100 €

Chapitre 011 – article 61523 (entretien des réseaux ) – 8 100 €

Accord à l'unanimité des membres présents.

#### **ENTRETIEN DE LA VOIRIE – DEGATS D'HIVER**

Madame le Maire informe que le Département a voté une enveloppe destinée au financement des dégâts importants des voiries communales suite à la rigueur de la saison hivernale. Elle propose de demander une subvention au Département à ce titre pour la remise en état du chemin de la Pigne.

Montant des travaux 4 450.00 € HT

Demande de subvention au Conseil Départemental (40 %) 1 780 €

Accord à l'unanimité des membres présents.

### **CONFRERIE DE ST GERAUD D'ASPERIS**

Lors d'un entretien en mairie, le Président de l'association a fait connaître que la fête médiévale est maintenue, les règles sanitaires devront être respectées, avec notamment la fermeture de la buvette à 19 heures. Madame le Maire propose, comme il en a été convenu avec les élus qui ont reçu le Président de l'association, de leur verser une subvention de 400 €.

Accord à l'unanimité des membres présents.

### **COMITE DES FETES**

Laura ROUX et Justine MILLON ont rencontré le Président Cédric ROUX et la trésorière Elisa BEAUME pour faire le point sur les festivités à venir. Les nouvelles dispositions applicables sur le plan sanitaire ont été abordées.

La fête du 14 juillet est maintenue avec un concours de boules et un orchestre en soirée.

Compte tenu de l'organisation renforcée à mettre en place et de la responsabilité engagée de l'association, les membres du comité ont décidé de ne pas organiser la fête votive.

### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE FESTIVAL « LA GROSSE ENTUBE »**

Ce festival est prévu du vendredi 24 au dimanche 26 septembre 2021 sur l'aérodrome de la Bâtie-Montsaléon.

Après échange les membres du conseil municipal décident de ne pas répondre favorablement à la demande.

### **PERSONNEL**

#### **CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE A TEMPS COMPLET**

Un agent a été proposé au grade d'agent de maîtrise en promotion interne et a été inscrit sur la liste d'aptitude arrêtée par le Centre de Gestion. Madame le Maire propose de créer le poste correspondant.

Accord à l'unanimité des membres présents.

#### **CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE HYGIENE ET SECURITE DU CENTRE DE GESTION DES HAUTES-ALPES**

La collectivité avait passé une convention avec le centre de gestion pour l'élaboration du document unique (identification des unités de travail) : services administratifs, services techniques, groupe scolaire, entretien des locaux. Chaque agent avait été interrogé sur son lieu de travail. Le document unique et son plan d'actions a été élaboré fin 2017, il transcrit par écrit l'évaluation des risques.

3 registres sont mis à disposition des agents :

- Registre de prévention des risques professionnels en matière d'hygiène et de sécurité
- Registre « incident au groupe scolaire »
- Registre des dangers graves et imminents.

Le document unique doit être révisé tous les 3 ans.

Il est proposé de passer une convention avec le centre de gestion pour la révision du document unique et d'adhérer au service hygiène et sécurité.

Accord à l'unanimité des membres présents.

#### **TRAVAUX D'ELIMINATION DES EAUX CLAIRES PARASITES PERMANENTES**

##### **CONVENTION FINANCIERE AVEC LE SyMEnergie05**

Dans le cadre des travaux d'élimination des eaux claires il convient de réaliser un raccordement électrique de la pompe de relevage. La présente convention a pour objet de définir les modalités

de participation financière de la commune aux investissements projetés par le SyMEnergie05 dans le cadre des programmes travaux 2021.

Coût du raccordement électrique pour la commune 4 529.40 €.

Accord à l'unanimité des membres présents.

### **ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN DE LA PARCELLE CADASTREE B1271 APPARTENANT A MONSIEUR PRIMERANO ANTOINE**

Madame le Maire propose de reporter ce dossier, en effet il est préférable d'acter cette acquisition à la fin des travaux lorsque l'emprise et la longueur de la canalisation seront validées. Monsieur PRIMERANO a donné son accord pour que les travaux puissent commencer.

### **CANTINE - CHOIX DU PRESTATAIRE**

La commune a lancé un appel d'offres concernant la fourniture et la livraison de prestations alimentaires en liaison chaude pour la cantine de l'école primaire. Deux candidats ont répondu à l'appel d'offres et ont satisfait aux sollicitations contenues dans le cahier des charges (conception des menus, fabrication des repas en privilégiant les producteurs locaux et livraison des repas en liaison chaude).

- Madame IMBERT domiciliée à Méreuil : repas proposé à 6.30 € TTC
- Monsieur HENRY Kévin domicilié à Aspres, repreneur du fonds de commerce du « Café du Moulin » : repas proposé à 5 € TTC

Madame le Maire propose de privilégier le maintien d'un commerce sur la commune, donc de retenir comme prestataire Monsieur HENRY et de fixer le prix unitaire pour la fourniture et la livraison de prestations alimentaires en liaison chaude des repas de maternelle et primaire à 5 € TTC.

Accord à l'unanimité des membres présents.

La durée du marché est fixée à un an à compter du premier jour de la rentrée scolaire 2021. Il pourra ensuite faire l'objet de trois reconductions d'un an sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans.

La commune a tenu à remercier chaleureusement Françoise MOUTON pour son professionnalisme et son dévouement dont elle a su faire preuve durant toutes ces années. Un beau bouquet de fleurs lui a été offert lors du dernier jour de cantine .

### **CANTINE - REGLEMENT INTERIEUR**

Le règlement est revu comme suit :

- tout règlement dont l'annulation ne sera pas signalée une semaine à l'avance est dû.
- L'absence d'un enfant malade devra être justifiée (certificat médical à fournir obligatoirement dans les 48 heures) et devra n'intervenir qu'à titre exceptionnel.

### **CONVENTION A PASSER AVEC LES COMMUNES EXTERIEURES**

Ce dossier reporté au prochain conseil municipal

### **CONVENTION RELATIVE AU DEPLOIEMENT DE L'OFFRE DE PETITS DEJEUNERS DANS LA COMMUNE**

Courrier de l'inspectrice d'académie

En moyenne 3,4 élèves par classe du CP au CM2 arrivent en classe sans s'être alimenté.

L'objectif du dispositif des petits déjeuners est double :

- Participer à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires.
- Former les élèves à une éducation à l'alimentation par la mise en œuvre d'un projet pédagogique et éducatif accompagnant cette distribution.

Le dispositif concerne l'ensemble des écoles du département.

Les conseillers, à l'unanimité, souhaitent avoir des précisions sur la contribution financière du Ministère de l'Éducation Nationale.

Brice EVRARD est chargé de contacter les services départementaux de l'éducation nationale.

### **DELIVRANCE D'UNE COUPE AFFOUAGERE SUR LE PLATEAU DES EYGAUX**

Dans le cadre des mesures compensatoires des travaux sylvicoles ont été réalisés dans les parcelles forestières 25,26 et une partie de la 24, sur le plateau des Eygaux, la surface totale concernée est d'environ 12 hectares. Il est proposé de mettre à l'affouage le bois qui se trouve par terre.

Madame le Maire propose de suivre l'avis des services de l'ONF et propose de fixer le prix du stère à 20 €.

Accord à l'unanimité des membres présents.

### **DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION B N° 1914**

Mr et Mme MAURICE domiciliés chemin des Glacières souhaitent acquérir une partie de la parcelle communale B n° 1914 jouxtant leur propriété, avec le cabanon existant, pour une superficie de 330 m<sup>2</sup> au prix de 30 € le m<sup>2</sup>.

Accord à l'unanimité des membres présents.

Le montant de la vente s'élève à 9 900 €. Les frais de bornage et notariés seront à la charge de l'acquéreur.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

#### **URBANISME**

Un entretien s'est déroulé avec Sébastien BASSET concernant la vente d'une parcelle lui appartenant et sise sur la colline du Trésoriac. Cette parcelle entourée de parcelles communales est classée en zone Ns et est répertoriée en catégorie « espace boisé classé ». Le Plan Local d'Urbanisme précise d'ailleurs que cet espace boisé doit être sauvegardé.

Madame le Maire indique qu'il serait opportun que la commune préempte sur la vente de cette parcelle. Il pourrait être envisagé de créer un cheminement pour la rendre accessible.

Les conseillers à l'unanimité sont d'accord sur le principe d'acquérir cette parcelle.

### **CONVENTION DE FINANCEMENT - APPEL A PROJETS POUR UN SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES**

Le dossier déposé par la commune pour l'équipement numérique de trois salles de classe a été retenu.

La convention passée avec la Région Académique définit les modalités de cofinancement et du suivi de l'exécution des dépenses figurant dans le dossier présenté par la commune.

Accord à l'unanimité des membres présents.

### **STATIONNEMENT**

Une réunion sur la problématique du stationnement est prévue le jeudi 22 juillet à 18 heures Place de la République. Les habitants concernés seront avisés par courrier dans leur boîte aux lettres.

### **ELUS**

Tour de garde et permanence des adjoints et délégués durant la période estivale.

### **ECOLE**

La commune a été saisie d'une demande d'une famille qui souhaite inscrire leur enfant à l'école de Veynes.

Le conseil maintient sa ligne de conduite adoptée depuis plusieurs années et n'accorde pas de dérogation. D'une part pour sauvegarder les classes actuelles de l'école et d'autre part la commune offre un service périscolaire et une cantine permettant aux parents une meilleure organisation.

Une réponse sera faite en ce sens.

### **ECOLE**

Monsieur Mattéo CHARLES quitte l'école , la direction sera assurée par Madame Dominique NICOLAS .

### **TRESORERIE DE VEYNES**

Un entretien s'est tenu avec le nouveau percepteur Monsieur Ravin pour faire le point sur les finances communales.